

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3

Lundi 30 janvier 2023

Collège Antoine Guichard

La séance est ouverte à 18H05

24 membres votants présents, le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Galletti, élue représentante des personnels ATES.

M. Joguet professeur stagiaire participe au CA en tant qu'invité.

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration n°2 du 05/12/2022 :

Approbation du compte rendu du conseil d'administration n°2 du 05/12/2022			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

- Présentation de l'ordre du jour

III – Questions à rajouter à l'ordre du jour

1- Acception recette

2- Contrat TERANA Labo

Approbation de l'ordre du jour			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

I – Vie de L'EPLE

1- Les conventions

a- Accueil de stagiaires CPE et professeurs

Convention entre la faculté et le collège

Vote accueil de stagiaires CPE et professeurs			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

b- Convention pour la pratique de rugby (mise à disposition d'éducateurs Club d'Andrézieux)

Intervention d'éducateurs rugby dans les cours de Mme Maisse, pour des séances découverte. En fin d'année scolaire.

Vote convention pour la pratique de rugby			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

c- Convention pour l'utilisation de la salle de gymnastique du complexe sportif de Veauche

Renouvellement de la convention pour 3 Ans

Vote convention pour l'utilisation de la salle de gymnastique du complexe sportif			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

d- Convention avec le Pôle Enfance Jeunesse (mesures de réparation)

Mise en place pour les élèves ayant besoin d'un accompagnement pour des mesures réparatrices suite à un comportement ou une attitude non adaptés dans le collège.
Par exemple : dégradations. Le pôle enfance jeunesse accompagnera l'élève sur la responsabilisation de ses actes.

Vote convention avec le Pôle Enfance Jeunesse			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

e- Convention pour les mini-stages de 3^{ème}

Conventions avec les lycées du bassin, pour les 3^{ème} souhaitant découvrir une orientation pour la suite de leurs études.

Vote convention pour les mini-stages de 3^{ème}			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

f- Convention pour accueillir une réunion (AMOPA)

Réunion des promus dans le cadre de l'association AMOPA le 5 Avril 2023 de 14h à 17h en salle polyvalente (location de salle + buffet)

Vote convention pour accueillir la remise des médailles			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

g- Convention avec l'association Graines (Développement Durable)

Intervention le 23 février, en Mars, 06 Avril de l'association Graine dans le cadre de la réduction des déchets et des emballages (cours de Mme Lacour avec Mme Benoit AED). Participation de l'établissement à hauteur de 150€

Vote convention avec l'association Graines			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

2- Préparation de la rentrée 2023

a- Les effectifs

798 élèves, 28 divisions pour 2034-2024

La question suivante a été posée par les enseignants :

Mme Marcon pose la question du seuil de 30 élèves par classe (si on dépasse 30 élèves/classe, une nouvelle division est créée à partir de 32 et les moyens seront donnés pour cette classe.

cf annexe : Effectifs

Présentation d'une huitième motion par Mme Morel pour une demande de postes supplémentaires 1 CPE et 1 AED.

cf annexe : Motion Mme Morel

2 personnes ne prennent pas part au vote (principale et principale adjointe)

Vote Motion Mme Morel			
Vote : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22

b- Répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale)

Présentation de la DHG report du vote lors du prochain CA le 25 Avril 2023

Mme Rigo (principale) s'engage à saisir le tableau de la répartition de la DHG pour une remontée au rectorat (suite à l'annonce ministérielle, suppression technologie en classe de 6^{ème}). Mme Brioude fait remarquer que les groupes de 6^{ème} en physique et SVT ne sont pas indiqués sur le diaporama. Mme Rigo répond que le diaporama présente la répartition avant la suppression des heures de technologie en 6^{ème}.

cf : Diaporama

c- Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières)

cf : Diaporama des IMP (en annexe)

Présentation d'une motion de la part des professeurs de technologie

cf : Motion technologie

2 personnes ne prennent pas part au vote (principale et principale adjointe)

Vote motion technologie			
Vote : 22	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 22

II – Gestion Matérielle et Financière

1. Convention pour l'intervention d'une autrice en classe de 5^{ème}

Projet de Mme Morin, intervention d'une autrice le 1 Juin 2023 (3 interventions à 130€ de l'heure soit 390€ réglés par l'établissement)

Vote convention pour l'intervention d'une autrice en classe de 5^{ème}			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

2. Convention pour l'intervention d'une action pour le handicap

Sensibilisation au handicap avec Handisport pour les classes de 4^{ème}, 22 Mai 2023.

Le collège participe à hauteur de 310€

Vote convention pour l'intervention d'une action pour le handicap			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

3. Convention pour une intervention avec la compagnie Déclic (classe de 3^{ème} sur le harcèlement)

Le 7 Mars 2023 règlement de 1807,37€ / PASS CULTURE

Vote convention pour une intervention avec la compagnie Déclic			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

4. Convention pour le groupement comptable

La convention a pour objectif de définir les règles entre tous les établissements de l'agence comptable qui adhèrent à la convention. Coût pour le collège (0,05% des charges du collège soit environ 200€)

Vote convention pour le groupement comptable			
Vote : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24

III – Questions à rajouter à l'ordre du jour

3- Acception recette

4- Contrat TERANA Labo

1- Acception de recette AMOPA

Location de salle polyvalente 60€ l'après midi
Buffet pour 45 pers 180€ (4 €par personne)

Vote : 24	Vote convention pour acception recette	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24
------------------	---	-----------------------	-------------------	------------------

2-Contrat pour le service restauration avec le Labo TERANA

Tout ce qui concerne les prélèvements et échantillons : sécurité alimentaire de l'établissement

Vote : 24	Vote convention contrat TERANA	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 24
------------------	---------------------------------------	-----------------------	-------------------	------------------

La séance est levée à 19h52

La secrétaire de séance,

Sallou

La présidente,

